

S 0132

AUSA

N° 3265

anc 67° R

Formalité de publicité

Page	350
Indicateur	50

16 du 14 MAI 1984
Vol 6385 n° 5

Vol	
Dépôt	n° 5527

L'AN MIL MILI CENT QUATRE VINGT QUATRE?

Le Treizi Mai

A PARIS (2ème) 50, rue Etienne Marcel, en l'Office Notarial

Me ~~Christophe LELUC~~ Notaire associé
sousigné de la Société Civile Professionnelle "Christophe
~~PHILIPPOU et Christian GINGOLIER~~ Notaires Associés",
titulaire d'un Office Notarial à PARIS 50, rue Etienne
Marcel

A reçu le présent acte authentique à la requête
de

1°.- Madame GIBIER Hélène Marie Marguerite,
sans profession, veuve en premières noces et non remariée
de Monsieur BRICHARD Gaston Alexis, demeurant à
PLESSIS PÂTE (Essonne) Ferme du Château,

Née à SAINT DENIS L'HOTEL (Loiret) le 2
Mars 1899

2°) Monsieur SOUAZE Pascal Jean Marie, Notaire
demeurant à TOURY (Eure et Loir) 12, rue Arthur Lambert,
époux de Madame Anne Marie Simone LELUC

Né à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine)
le 23 avril 1946

Marié avec Madame LELUC sous le régime de
la séparation de Biens pure et simple aux termes
de son contrat de mariage reçu par Me URVOY,
Notaire à TOURY le 26 août 1974, préalable à son
union célébrée à la Mairie de Toury
le 26 octobre août 1974.

3°) Madame SOUAZE Nicole Marie Germaine, sans
profession, épouse de Monsieur PROFFIT Thierry Jean Marie
avec lequel elle demeure à LAGNY LE SEC (Oise) 16 rue des
Fossés,

Née à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine)
le 3 décembre 1948

Mariée avec Monsieur PROFFIT sous le régime
de la séparation de biens pure et simple aux termes
de son contrat de mariage reçu par Me COBERT,
Notaire à DAMMARTIN en COELE, le
préalable à leur union célébrée à la Mairie de

le

4°) Madame SIRIAI Marie Odile Hélène, sans profession
épouse de Monsieur LELUC Jean-Marie Michel Jacques, avec lequel elle
demeure à CAMBOUVILLE par AUDREVILLE (Loiret)

Née à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts-de-Seine)
le 15 juin 1953

Mariée avec Monsieur LELUC sous le régime de la
séparation de biens, pure et simple, aux termes de son
contrat de mariage reçu par Me KERRARD Notaire Associé à
INGRE (Loiret) le 11 Mai 1970

5°) Madame BRICHARD Christiane
veuve de Monsieur SOUAZE Georges Robert, demeurant à FONTAINEBLEAU
(Seine et Marne) rue des Sablons numéro 7 bis

Née à PLESSIS/PATE (Eure et Loir) le 30 décembre
1922

6°) Et Mademoiselle BRICHARD Françoise Marie Désirée
demeurant à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine) 3 boulevard de la
Sausuaye

Célibataire majeure,
Née à PLESSIS PATE le 13 Mai 1925

Tous de nationalité française et résidents habituellement
en France au sens de la réglementation des changes actuellement
en vigueur

Mademoiselle Françoise BRICHARD et Monsieur Pascal
SOUAZE à ce présents,

Madame Veuve BRICHARD, Madame PROFFIT, Madame LELUC, Madame
SOUAZE et Mademoiselle Françoise BRICHARD à ce non-présents
mais représentés par Monsieur Pascal SOUAZE, en vertu des
pouvoirs qu'elles lui ont conférés aux termes d'un
acte sous signatures privées en date à PARIS du 26 AVRIL
1984 dont l'original est demeuré joint et annexé à la
minute du règlement de ce propriété de l'immeuble à
PARIS 76 rue de Flandres reçu par Me PRUD'HOMME Notaire
associé soussigné le 3 MAI 1984

FA A RA 507

7°) Madame HAUSBERG Rolande, Marchand de biens,
épouse de Monsieur BOKOBZA Albert Marc André, avec lequel elle demeu
re à PARIS (16ème) 17 avenue Victor Hugo,

Née à PARIS (Seizième arrondissement) le 31 janvier
1949

Mariée avec Monsieur BOKOBZA sous le régime de
la séparation de biens pure et simple aux termes de son
contrat de mariage reçu par Me Robert PRUD'HOMME Notai
re à PARIS le 18 février 1970, préalable à leur union
célébrée à la Mairie de PARIS (6ème) le 3 Mars 1970
lequel statut matrimonial n'a subi depuis lors aucune
Modification conventionnelle ou judiciaire ainsi décl
ré

8°) Monsieur RUELLAN Jean-Pierre, Marchand de
biens, demeurant à PARIS (8ème) 4 rue du Cirque, veuf et non remarié
de Madame CANTIE

NÉ à HANOI (Viet-Nam) le 1er novembre 1935

Tous deux de nationalité française et résidents habituelle
ment en France

FA M Q PAA

4

UCSQUIS,
préalablement au modificatif du règlement de co propriété objet
des présentes ont exposé ce qui suit :

- E X P O S É -

I.- Aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial
dénommé en tête des présentes le
MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE, il a été établi le règlement de co
propriété et état descriptif de l'immeuble sis à PARIS (17ème arrond
issement, rue de Flandre N° 76, cadastré section 1901 AO 16, lieudit
rue de Flandre N° 76" pour une contenance de 429 mètres carrés

Aux termes de cet acte ledit immeuble a été divisé en
ONZE LOTS de co-propriété,

Une expédition de cet acte sera publiée au
bureau des Hypothèques de PARIS avant ou au plus tard en même que les
présentes

II.- Aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial
dénommé en tête des présentes, Madame BOKOBZA et Monsieur RUELLAN
requérants aux présentes ont acquis edes consorts SOUAZE, également
requérants aux présentes, précédent propriétaires de l'immeuble
les lots 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dudit immeuble.

Une expédition de cet acte sera publiée au même
bureau des Hypothèques de PARIS avant ou au plus tard en même temps
que les présentes.

Cet exposé terminé il est passé au modificatif au règle
ment de co propriété objet des présentes.

- MODIFICATIF AU REGLEMENT DE CO-PROPRIETE -

Par les présentes les parties conviennent de modifier ainsi
si qu'il suit le règlement de co propriété édicté le chiffre
1 de l'exposé qui précède et concernant l'immeuble à PARIS (17ème)
rue de Flandre N°76, cadastré section 1901 AO 16, pour 429 mètres
carrés.

FA A PHT SM

1. SUBDIVISION DE LOT N° 10100 TROIS

Les requérants décident de subdiviser le LOT N° 10100 TROIS en quinze lots portant les numéros DOUZE à VINGT SIX.

Par suite le LOT N° 10100 TROIS, dont la désignation suit EST SUPPRIMÉ

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Cote-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
3	A			<p><u>Le surplus du bâtiment</u> <u>comprenant :</u></p> <p>Sans RdeC) Part. 1er) - des locaux à usage Part. 2e) d'habitation et annexes Part. 3e) Part. 4e) Part. 5e) Ces différents niveaux Part. 6e) communiquent entre eux, Part. S/S) par un escalier particulier.</p> <p>Ce lot donne accès au <u>lot 2 du 1er étage,</u> et communique avec le lot 11 (construction H).</p> <p>Ce lot communique avec le lot 9 (bâtiment E), au <u>niveau du rez-de-chaussée.</u></p>	4 616	8 123

Et REMPLACÉ par les lots DOUZE à VINGT SIX, dont la désignation suit /

FA A RA SM

6

N° de lot	N° lot parcelle	N° lot parcelle	N° lot parcelle	Description du lot	Quotient-part en 10000	
					de superficie	de volume
12	A	A	1er	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, <u>salle de séjour</u> , 2 chambres, cuisine, WC et rangement	471	823
13	A	A	2è	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, <u>salle de séjour</u> , chambre, cuisine WC et rangement	404	712
14	A	A	2è	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, <u>salle de séjour</u> , 2 chambres, cuisine, WC et rangement	501	882
15	A	A	3è	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, <u>salle de séjour</u> , chambre, cuisine, WC et rangement	413	727
16	A	A	3è	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, <u>salle de séjour</u> , 2 chambres, cuisine WC et rangement	510	897

FA . | A 7 PLS 507

17	A	A	4 ^e	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, WC et rangement	397	698
18	A	A	4 ^e	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour double, chambre, cuisine, salle d'eau, WC et range- ment	490	862
19	A	A	5 ^e	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, WC et rangement Droit à la jouissance exclu- sive d'un balcon	360	634
20	A	A	5 ^e	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, 2 chambres, cuisine, WC et rangement Droit à la jouissance exclu- sive d'un balcon	448	788
21	A	A	6 ^e	1 ^{ère} porte droite, Un cabinet de toilette avec WC Ce lot ne pourra être vendu tant que les autres lots du niveau n'auront pas l'usage d'un autre WC	21	37

<u>22</u>	A	A	<u>6e</u>	Zone porte droite. Un logement comprenant - Entrée, chambre, cuisine et salle de bains	<u>183</u>	322
<u>23</u>	A	A	<u>6e</u>	Porte face, Une chambre	<u>84</u>	149
<u>24</u>	A	A	<u>6e</u>	Porte gauche, Un logement	<u>317</u>	557
<u>25</u>	A	A	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>11</u>	19
<u>26</u>	A	A	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>6</u>	11
				TOTAUX	<u>4 616</u>	8 123

F A

||

*

7

EST

SM

- TABLEAU DE CONSOLIDATION -

9

No du lot	Régime	Escalier	Niveau	Nature du lot	Quote-part en 10/100 dans la propriété du sol	Nature de la modification
3	A	sans part. part. part. part. part. part.	R.Ch. 1er 2è 3è 4è 5è 6è S/sol.	Locaux à usage d'habitations et annexes	4 616	Divisé en lots 12 à 26 inclus, supprimé
12	A	A	1er	Appartement	471	Partie du lot 3
13	A	A	2è	Appartement	404	Partie du lot 3
14	A	A	2è	Appartement	501	Partie du lot 3
15	A	A	3è	Appartement	413	Partie du lot 3
16	A	A	3è	Appartement	510	Partie du lot 3
17	A	A	4è	Appartement	397	Partie du lot 3
18	A	A	4è	Appartement	490	Partie du lot 3
19	A	A	5è	Appartement avec balcon	360	Partie du lot 3
20	A	A	5è	Appartement avec balcon	448	Partie du lot 3
21	A	A	6è	Toilette WC	21	Partie du lot 3
22	A	A	6è	Logement	183	Partie du lot 3

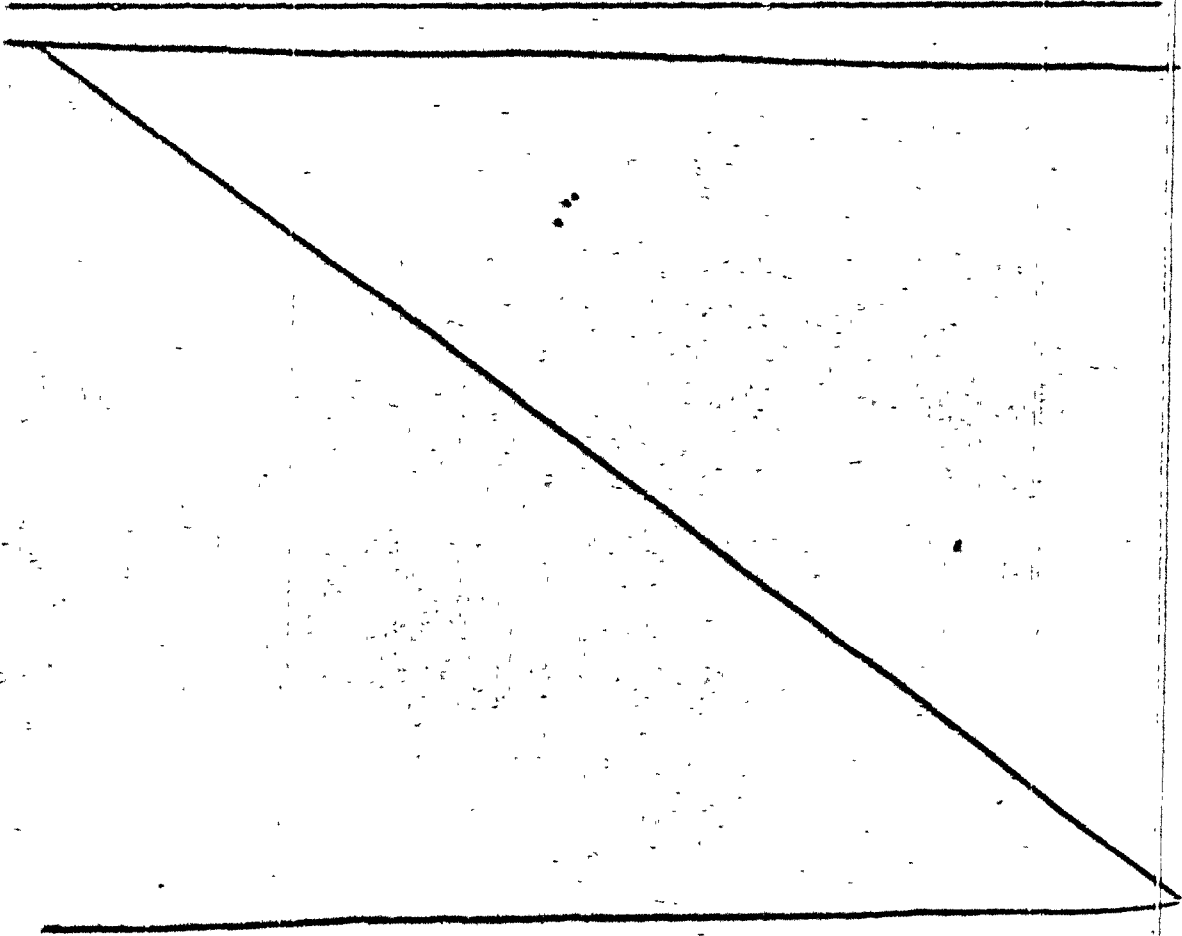
FA

Handwritten signature and initials

10

23	A	A	6e	Chambre	84	Partie du lot 3
24	A	A	6e	Logement	317	Partie du lot 3
25	A	A	S/sol	Cave	11	Partie du lot 3
26	A	A	S/sol	Cave	6	Partie du lot 3

ensemble 4.616/



F-A R / P.A 507.

11. SUBDIVISION DU LOT NUMERO SIX

Les requérants décident de subdiviser le LOT NUMERO SIX en 14 VINGT LE LOT numérotés de 27 à 47 inclus

Par suite le LOT NUMERO SIX dont la désignation suit EST SUPPRIME

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quote-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
6	B			<u>Le surplus du bâtiment comprenant :</u> - des locaux à usage d'habitation et annexes. Ces différents niveaux communiquent entre eux, par un escalier particulier. Ce lot donne accès au lot 4 du rez-de-chaussée et au lot 5 du sous-sol. Ce lot communique avec le lot 11 (construction H).	2 839	9 163
		Sans	RdcC			
		Part.	1er			
		Part.	2e			
		Part.	3e			
		Part.	4e			
		Part.	S/S			

ET REMPLACE par les lots numéros VINGT SEPT à QUARANTE SEPT dont la désignation suit.

FA [signature] [signature] [signature]

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quote-part en 10000-	
					de copropriété	particulière au bâtiment
27	B	sans	R.Ch	Porte droite dans l'entrée commune B, Un local	181	583
28	B	B	1er	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, WC et rangement	292	942
29	B	B	1er	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, 2 chambres, cuisine, WC et rangement	405	1 307
30	B	B	2è	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, WC et rangement	301	972
31	B	B	2è	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, 2 chambres, cuisine, salle d'eau avec WC et rangement	417	1 347

F B

Q

7
JLH 50

32	B	B	3 ^e	Porte face droite, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, WC et rangement	301	972
33	B	B	3 ^e	Porte face gauche, Un appartement comprenant : - Entrée, salle de séjour, 2 chambres, cuisine, WC et rangement	409	1 322
34	B	B	4 ^e	Porte face droite, Un logement comprenant : - Entrée, salle de séjour, chambre et cuisine	203	658
35	B	B	4 ^e	Porte gauche, Un logement comprenant : - Entrée, salle de séjour, 2 chambres, cuisine et salle d'eau	280	907
36	B	B	S/sol	Une cave	5	15
37	B	B	S/sol	Une cave	5	15
38	B	B	S/sol	Une cave	3	10
39	B	B	S/sol	Une cave	3	10
40	B	B	S/sol	Une cave	5	15

F. D. A. R. G. S. M.

14

41	B	B	S/sol	Une cave	5	15
42	B	B	S/sol	Une cave	1	2
43	B	B	S/sol	Une cave	4	12
44	B	B	S/sol	Une cave	3	10
45	B	B	S/sol	Une cave	4	12
46	B	B	S/sol	Une cave	7	22
47	B	B	S/sol	Une cave	5	15
				TOTAUX	2 839	9 163

Wijer

FA

ca

PTA SM

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

15

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Nature du lot	Quote-part en 10 000e dans la propriété du sol	Nature de la modification
6	B	sans part. part. part. part. part.	R.Ch. 1er 2e 3e 4e S/sol	Locaux à usage d'habitation et annexes	2 839	Divisé en lots 27 à 47 inclus, supprimé
27	B	sans	R.Ch.	Local	181	Partie du lot 6
28	B	B	1er	Appartement	292	Partie du lot 6
29	B	B	1er	Appartement	405	Partie du lot 6
30	B	B	2e	Appartement	301	Partie du lot 6
31	B	B	2e	Appartement	417	Partie du lot 6
32	B	B	3e	Appartement	301	Partie du lot 6
33	B	B	3e	Appartement	409	Partie du lot 6
34	B	B	4e	Logement	203	Partie du lot 6
35	B	B	4e	Logement	280	Partie du lot 6
36	B	B	S/sol	Cave	5	Partie du lot 6
37	B	B	S/sol	Cave	5	Partie du lot 6
38	B	B	S/sol	Cave	3	Partie du lot 6

F A

A

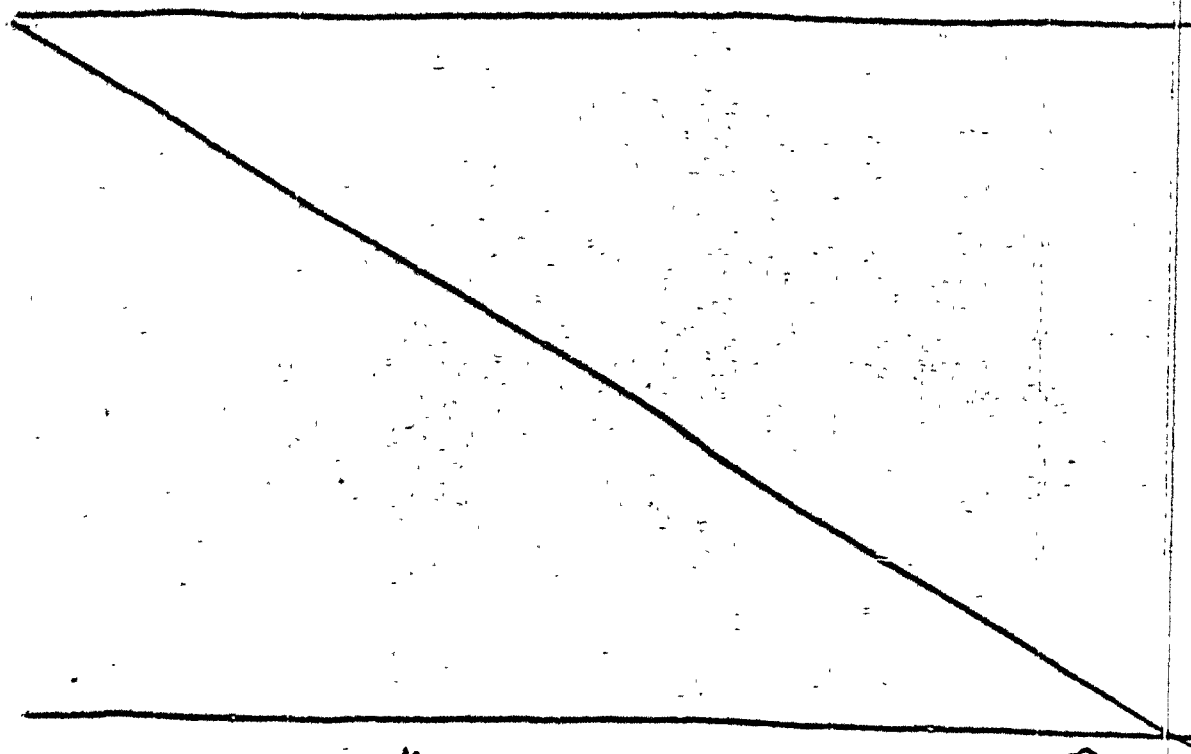
[Signature] 97

14

39	B	B	S/sol	Cave	3	Partie du lot 6
40	B	B	S/sol	Cave	5	Partie du lot 6
41	B	B	S/sol	Cave	5	Partie du lot 6
42	B	B	S/sol	Cave	1	Partie du lot 6
43	B	B	S/sol	Cave	4	Partie du lot 6
44	B	B	S/sol	Cave	3	Partie du lot 6
45	B	B	S/sol	Cave	4	Partie du lot 6
46	B	B	S/sol	Cave	7	Partie du lot 6
47	B	B	S/sol	Cave	5	Partie du lot 6

ensemble

2.839



F A R / P A 507

111. - SUBDIVISION DU LOT N° 10000 2491

Les requérants décident de subdiviser le LOT N° 10000 2491 en DIX LOTS numérotés de 48 à 57

Par suite le LOT N° 10000 2491, dont la désignation suit est supprimé.

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quota-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
7	C			Avec accès dans la cour 2-commune :	934	
		Sans Escalier	Rdc	- la totalité du bâtiment à usage de locaux d'habitation et annexes.		
		Part.	1er			
		Part.	2e			
		Part.	3e			
		Part.	S/S	Ces différents niveaux communiquent entre eux, par un escalier particulier.		

ET REMPLACE par les DIX LOTS Numéros QUARANTE HUIT à CINQUANTE SEPT, dont la désignation suit

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quota-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
48	C	sans	R.Ch	Porte gauche dans l'entrée commune C. Un local d'habitation	105	1 116
49	C	sans	R.Ch	Porte droite dans l'entrée commune C. Un local d'habitation	105	1 116

F. A. R. P. H. S. M.

15

<u>50</u>	C	C	<u>1er</u>	Porte droite, Un local d'habitation	<u>113</u>	1 201
<u>51</u>	C	C	<u>1er</u>	Porte gauche, Un local d'habitation	<u>120</u>	1 277
<u>52</u>	C	C	<u>2e</u>	Porte droite, Un local d'habitation	<u>115</u>	1 240
<u>53</u>	C	C	<u>2e</u>	Porte gauche, Un local d'habitation	<u>122</u>	1 313
<u>54</u>	C	C	<u>3e</u>	Porte droite, Un local d'habitation	<u>115</u>	1 240
<u>55</u>	C	C	<u>3e</u>	Porte gauche, Un local d'habitation	<u>119</u>	1 276
<u>56</u>	C	C	<u>S/sol</u>	Une grande cave	<u>10</u>	109
<u>57</u>	C	C	<u>S/sol</u>	Une grande cave	<u>10</u>	109
				TOTAUX	<u>934</u>	10 000
					<i>Blasio</i>	

F.A. *(initials)* SM *(initials)*

- TABLEAU DE CORRESPONDANCE -

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Nature du lot	Quote-part en 10 (100) dans la propriété du sol	Nature de la modification
7	C	sans part. part. part. part.	R.Ch. 1er 2e 3e S/sol	la totalité du bâtiment à usage de locaux d'habitation et annexes	934	divisé en lots 48 à 57 inclus, supprimé
48	C	sans	R.Ch.	local d'habitation	105	Partie du lot 7
49	C	sans	R.Ch.	local d'habitation	105	Partie du lot 7
50	C	C	1er	local d'habitation	113	Partie du lot 7
51	C	C	1er	local d'habitation	120	Partie du lot 7
52	C	C	2e	local d'habitation	115	Partie du lot 7
53	C	C	2e	local d'habitation	122	Partie du lot 7
54	C	C	3e	local d'habitation	115	Partie du lot 7
55	C	C	3e	local d'habitation	119	Partie du lot 7
56	C	C	S/sol	Cave	10	Partie du lot 7
57	C	C	S/sol	Cave	10	Partie du lot 7
ensemble					934	

Les requérants décident de subdiviser le LOT N° 11 en un lot numérotés de 58 à 67

Par suite le LOT N° 11 dont la désignation suit EST SUPPRIMÉ

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quote-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
11	Construction H	-	S/S	Avec accès par le sous-sol du lot 3 du bâtiment A, ou par le sous-sol du lot 6 du bâtiment B : - la totalité de la construction à usage de caves.	43	

ET REMPLACE PAR LES LOTS CINQUANTE HUIT à SOIXANTE SEPT dont la désignation suit :

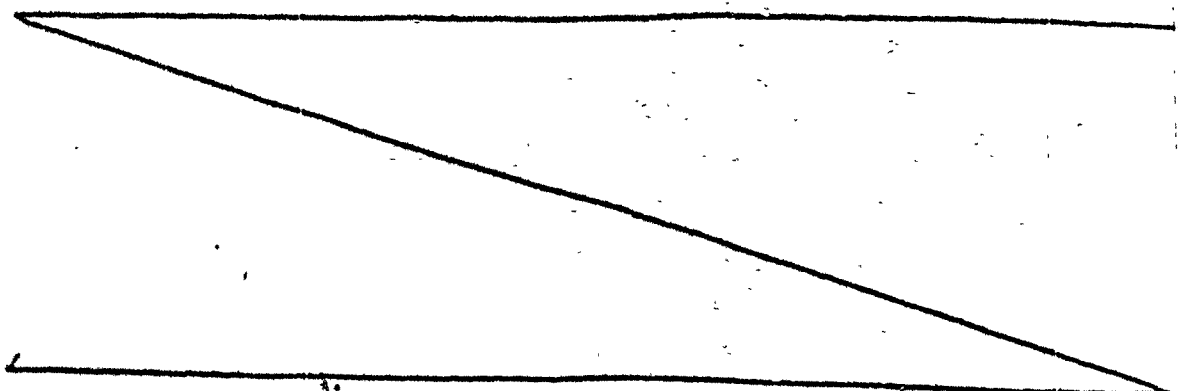
N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Désignation du lot	Quote-part en 10000 ^e	
					de copropriété	particulière au bâtiment
58	Construction H	-	S/sol	Une cave	5	1 000
59	"	-	S/sol	Une cave	4	1 000

F. O.

SM. RAJ

<u>60</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>4</u>	1 000
<u>61</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>4</u>	1 000
<u>62</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>3</u>	800
<u>63</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>3</u>	800
<u>64</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>7</u>	1 400
<u>65</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>7</u>	1 400
<u>66</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave :	<u>3</u>	800
<u>67</u>	"	-	<u>S/sol</u>	Une cave	<u>3</u>	800
				TOTAUX	<u>43</u>	10 000

Beige



FA | A / 2st sm

LAH LAH DE CONCORDANCE

22

N° du lot	Bâtiment	Escalier	Niveau	Nature du lot	Quote-part en 10/100 dans la propriété du sol	Nature de la modification
11	Construction H	-	S/sol	la totalité de la construction à usage de caves	45	Divisé en lots 58 à 67 inclus, supprimé
58	Construction H	-	S/sol	Cave	5	Partie du lot 11
59	"	-	S/sol	Cave	4	Partie du lot 11
60	"	-	S/sol	Cave	4	Partie du lot 11
61	"	-	S/sol	Cave	4	Partie du lot 11
62	"	-	S/sol	Cave	3	Partie du lot 11
63	"	-	S/sol	Cave	3	Partie du lot 11
64	"	-	S/sol	Cave	7	Partie du lot 11
65	"	-	S/sol	Cave	7	Partie du lot 11
66	"	-	S/sol	Cave	3	Partie du lot 11
67	"	-	S/sol	Cave	3	Partie du lot 11

FA A SN *[Signature]*

23

V.- en raison des subdivisions qui précèdent, les requérants décident de établir les clauses particulières, concernant la jouissance des biens (parties privatives et parties communes) de l'immeuble dont s'agit, et de répartir entre les co propriétaires les charges d'entretien des différents bâtiments composant ledit immeuble à PARIS 76 rue de Flandres

CLAUSES PARTICULIERES

BATIMENT A

- L'entrée commune A, au rez-de-chaussée, l'escalier A, les paliers des étages, les caves communes et le couloir commun du sous-sol, sont des parties communes spéciales aux propriétaires des lots 12 à 26 inclus.

Toutefois, ces parties communes spéciales sont grevées des servitudes ci-après :

- . au sous-sol, d'une servitude d'implantation et d'accès au compteur d'eau général et aux robinets d'arrêt situés dans une cave commune ;
- . d'une servitude de passage, sur l'entrée commune A, sur l'escalier A depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au sous-sol et sur le couloir du sous-sol, au profit des lots 58 à 67 inclus (construction H) ;
- . d'une servitude de passage, sur l'entrée commune A et sur l'escalier A depuis le rez-de-chaussée jusqu'au 1er étage, au profit du lot 2 ;
- . ce bâtiment est grevé d'une servitude d'implantation d'une antenne T.V. au profit de la copropriété ;
- . le propriétaire du lot 9 ayant un accès sur l'entrée commune A participera à son entretien au prorata de sa quote-part de copropriété.

FA

||

A

57.

PT

BATIMENT B

- L'entrée commune B, l'escalier B, les paliers des 1er, 2e et 3e étages, les couloirs du sous-sol, sont des parties communes spéciales aux propriétaires des lots 27 à 47 inclus.
 - Toutefois, l'entrée commune B, l'escalier B depuis le rez-de-caussée jusqu'au sous-sol et les couloirs du sous-sol, sont grevés d'une servitude de passage au profit des lots 5 et 58 à 67 inclus (construction H) ;
 - Le palier du 4e étage avec son poste d'eau et le WC commun, sont des parties communes spéciales aux propriétaires des lots 34 et 35.
- Toutefois, le palier du 4e étage est grevé d'une servitude d'accès au toit.
- Le propriétaire du lot 4 empruntant l'entrée commune B participera à son entretien dans les proportions de sa quote-part des charges particulières dans le bâtiment B.

F. A || X / sm. #

25

CHARGES D'ENTRETIEN D'ELEMENTS D'EQUIPEMENT

DE L'ESCALIER A

<u>Niveau</u>	<u>Lot</u>	<u>Quote-par</u> <u>en 1 000e</u>
1er	2	54
	12	67
2e	13	64
	14	79
3e	15	72
	16	90
4e	17	82
	18	101
5e	19	91
	20	113
6e	21	7
	22	56
	23	26
	24	98

FA // A / 507 KTT


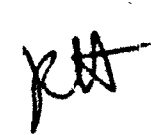
1 000

26

CHARGES D'ENTRETIEN D'ELEMENTS D'EQUIPEMENT

DE L'ESCALIER B

<u>Niveau</u>	<u>Lot</u>	<u>Quote-part en 1 000 e.</u>
1er	28	87
	29	120
2e	30	102
	31	141
	32	116
3e	33	160
	34	117
	35	157
		<hr/>
		1 000

F.A.  A / 57 

24

CHARGES D'ENTRETIEN D'ELEMENTS D'EQUIPEMENT
DE L'ESCALIER C

<u>Niveau</u>	<u>Lot</u>	<u>Quote-part</u> <u>en 1 000 e</u>
1er	50	143
	51	143
2e	52	167
	53	167
3e	54	190
	55	190
		<hr/> 1 000

CHARGES RELATIVES A L'ANTENNE T.V.

Ces charges sont à répartir entre tous les lots desservis, au prorata du nombre de prises raccordées.

F.A. / S.M. 

28

CHARGES RELATIVES A LA PARTIE COMMUNE SPECIALE
AUX PROPRIETAIRES DES LOTS 4 - 5 - 10 ET 27 A 57 INCLUS

<u>Lot</u>	<u>Quote-part</u> <u>en 10 000e</u>	<u>Lot</u>	<u>Quote-part</u> <u>en 10 000e</u>
4	634	40	11
5	8	41	11
10	18	42	2
		43	10
		44	8
27	447	45	10
28	722	46	17
29	1 001	47	11
30	745	48	259
31	1 033	49	259
32	745	50	279
33	1 013	51	295
34	505	52	287
35	696	53	304
36	11	54	287
37	11	55	295
38	8	56	25
39	8	57	25

10 000

F.A. / 57. KA

CHARGES RELATIVES AUX PARTIES COMMUNES SPECIALES

AUX PROPRIETAIRES DES LOTS 4 - 10 ET 48 A 57 INCLUS

<u>Lot</u>	<u>Quote-part</u> <u>en 10 000e</u>
4	2 136
10	61
48	871
49	871
50	939
51	996
52	968
53	1 024
54	968
55	996
56	85
57	85

10 000

F. N

||

Q

57

RA

PARTIES COMMUNES SPECIALES AUX COPROPRÉTAIRES

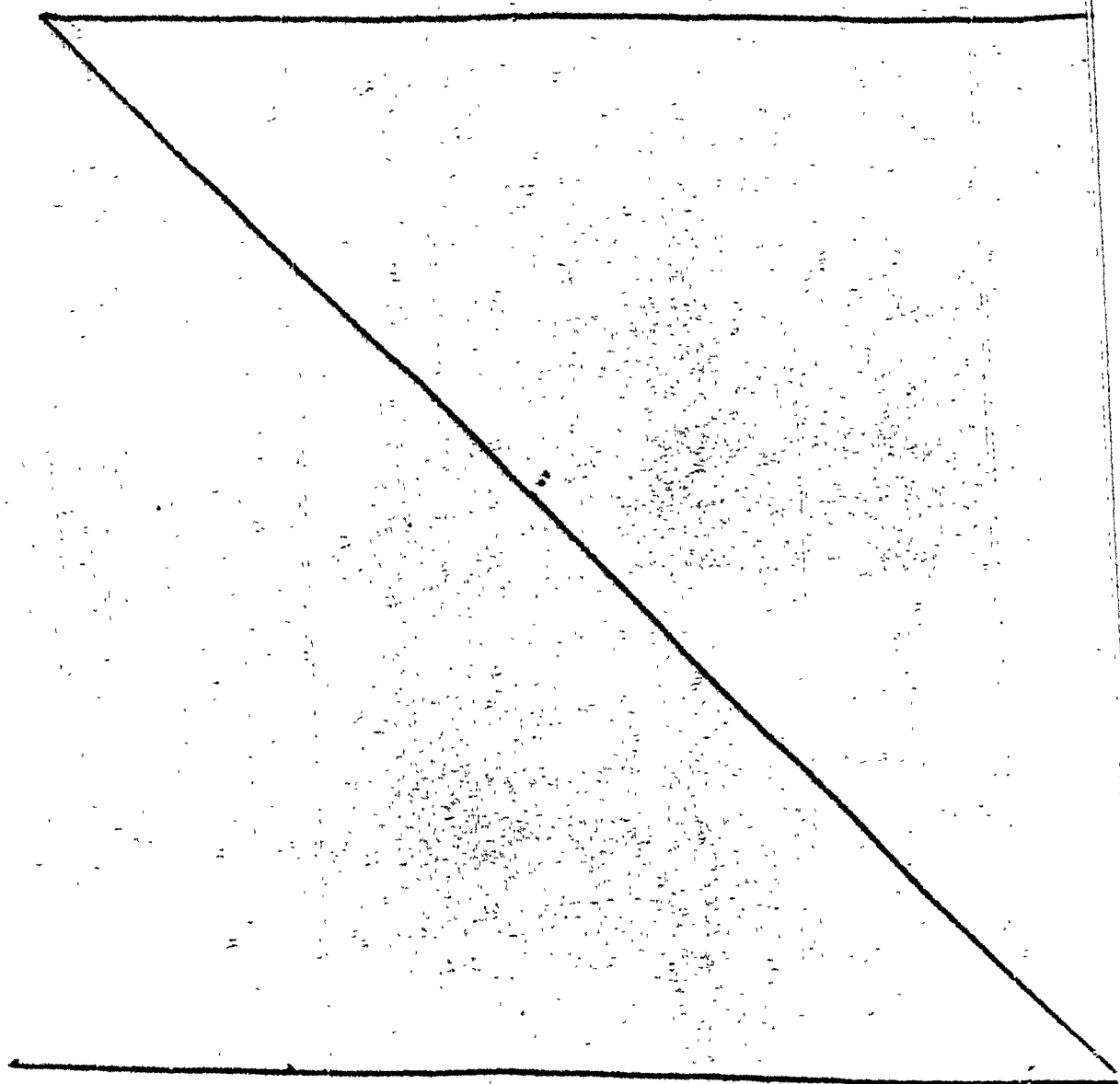
DU BATIMENT C



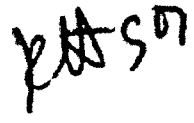
Les choses et parties communes aux seuls copropriétaires du bâtiment C comprennent, notamment, sans que cette énonciation soit limitative :

- les fondations, les éléments porteurs, concourant à la stabilité ou à la solidité du bâtiment (gros murs, façades, pignons, refends, etc...) et, d'une façon générale, les éléments verticaux et horizontaux de structure leurs ravalements intérieurs, extérieurs, mais non les revêtements superficiels dans les parties privatives ;
- le gros-oeuvre des planchers (poutres, solives et hourdis), mais non compris les revêtements superficiels : lambourdes, parquet ou tous autre revêtements formant sol, ni le lattis et tous autres matériaux (plâtre, enduits, etc...) formant plafond ;
- les éléments assurant le clos, le couvert et l'étanchéité ;
- la charpente, la couverture, les gouttières et descentes des eaux pluviales ;
- l'entrée C commune, située au rez-de-chaussée, la cage de l'escalier C, le palier des étages et le couloir du sous-sol ;
- l'installation d'éclairage des parties communes ;
- les murs et cloisons séparant les parties communes des parties privatives, mais non les portes donnant accès à chaque partie privative
- les murs et cloisons supportant des planchers, mais non les enduits et revêtements à l'intérieur de chaque lot ;
- les canalisations, conduites, prises d'air et réseaux de toute nature, avec leurs coffres, gaines et accessoires, les conduits de fumée et de ventilation, les souches et têtes de cheminées et leurs accessoires, y compris les parties y afférentes qui traversent des locaux privés, mais à l'exclusion des branchements et raccordements particuliers à un seul local privé ;

F A | A / 57 JST

- les ornements, decorations, elements extérieurs des façades, les balustres et balustrades, les appuis des fenêtres (à l'exclusion des fenêtres, persiennes, volets et de leurs accessoires) .
- les branchements et canalisations d'eau, de gaz et d'électricité, les canalisations d'eaux pluviales, usées et ménagères, les descentes des WC, le tout à l'exclusion des branchements particuliers sur lesdites canalisations qui seront la propriété de chacun.



F. A.   / 

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au premier bureau des hypothèques de PARIS.

Pour l'accomplissement de cette formalité, tous pouvoirs sont consentis à Monsieur Maurice VILLETTE et à Monsieur Roger CUENIN, Clercs de notaire, demeurant tous deux à PARIS (deuxième arrondissement) 50, rue Etienne Marcel, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément, pour produire à Monsieur le Conservateur des hypothèques les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, seront supportés par Madame *Arnaud et G. Arnaud qui s'y oblige.*

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure respectif sus-indiqué.

DONT ACTE ETABLI SUR TRENTE TROIS PAGES

Contenant :

- *vingt-trois* barres tirées dans des blancs
- *une* ligne rayée
- *un* mot rayé comme nul
- *un* chiffre nul
- *un* renvoi

57

F. A. *[Signature]* *[Signature]*

La lecture du présent acte a été donnée aux requérants et la signature de ceux-ci sur ledit acte, a été recueillie par Madameonique SAMARIEU, demeurant à PARIS (deuxième arrondissement) 50, rue Etienne Marcel, Clerc de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes, habilitée à cet effet et assermentée, qui a également signé.

Fait et passé aux date et lieu indiqués en tête des présentes.

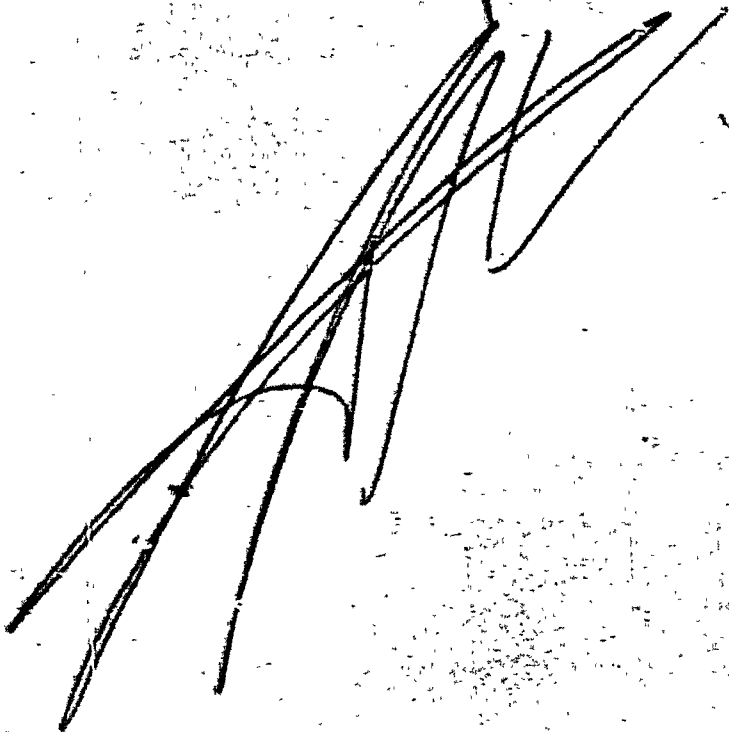
Et le notaire a signé le même jour.

Richard

CCZ

M. H. H.

Requérants



Le soussigné Me **Christophe PRUD'HOMME** notaire associé, Membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Christophe PRUD'HOMME et Christian GRUNDLER" notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à PARIS 2ème, 50 rue Etienne Marcel certifie la présente copie faite sur ~~trente-quatre~~ pages, réalisée par reprographie, exactement collationnée conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication.

Il certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom lui a été régulièrement justifiée;

- en ce qui concerne Monsieur **RUPELLAN** de nationalité française par la production d'un extrait de son acte de mariage délivré par la mairie de NICE (Alpes-Maritimes) le 25 Avril 1984.

Copie hypothécaire délivrée le 10 Mai 1984.

REPRODUCTION CERTIFIEE
 REALISEE SUR COPIEUR
 AGREE PAR ARRETE
 MINISTERIEL